



**SAINT-AUGUSTIN  
DE-DESMAURES**

**AVIS PUBLIC**

# **PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2018-575**

## **À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 18 décembre 2018 a été adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT N° 2018-575 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 2016-481 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES À L'INVESTISSEMENT POUR CERTAINES ENTREPRISES**

L'objet de ce règlement vise à abroger le règlement établissant le programme de crédit de taxes à l'investissement prévu pour certaines entreprises s'établissant sur le territoire de la Ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible au Service du greffe situé à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures, durant les heures normales de bureau.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,  
Ce 26 décembre 2018

Le greffier,  
Daniel Martineau, notaire  
[www.ville.st-augustin.qc.ca](http://www.ville.st-augustin.qc.ca)